



Le jeudi 14 décembre 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 8 décembre 2017 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjointes au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Claude LAMARCQ (à M. Stéphane DELANNOY)

Excusés : Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Dong NGUYEN

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N°17-4-29

Cimetière

Tarifs des concessions

Rapport de M. Patrick DELEBARRE,
Maire,

Il vous est proposé de substituer au tarif des concessions et droits divers, les prix indiqués au tableau ci-après :

1) **CONCESSIONS (a+b)**

a. **Coût de la location de terrain et première inhumation**

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Concession quinzenaire	201,00	203,00
Concession trentenaire	391,00	394,00
Concession cinquanteenaire	1046,00	1056,00

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

b. **Coût des inhumations suivantes**

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Concession quinzenaire	101,00	102,00
Concession trentenaire	196,00	197,00
Concession cinquanteenaire	523,00	528,00

Concessions centenaires existantes (concession nouvelles supprimées depuis le 5 janvier 1959)	664,00	670,00	Envoyé en préfecture le 18/12/2017 Reçu en préfecture le 18/12/2017 Affiché le ID : 059-215900903-20171214-17_4_29-DE
Concessions perpétuelles existantes (concession nouvelles supprimées depuis le 25 mai 1974) + Frais d'enregistrement pour superposition dans perpétuelles	851,00 fixé par au moment de la demande par l'hôtel des finances	859,00 fixé par au moment de la demande par l'hôtel des finances	

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

Les concessions ne peuvent être renouvelées que dans les deux années qui suivent la date d'échéance. Au delà, une procédure de reprise administrative sera entamée.

Les conversions de concessions ne peuvent être demandées uniquement par le(s) concessionnaire(s)

3) VACATION : 20€

4) COLUMBARIUM (a+b) :

a. Coût de la location de case et première inhumation

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Case quinzenaire	227,00	229,00
Case trentenaire	518,00	523,00
Case cinquanteenaire	970,00	979,00

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

b. Coût des inhumations suivantes

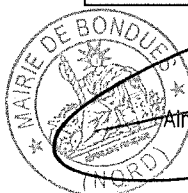
Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Case quinzenaire	76,00	77,00
Case trentenaire	173,00	174,00
Case cinquanteenaire	323,00	326,00

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

Les nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018

**Les travaux ne sont plus pris en charge par la mairie depuis le 1^{er} janvier 2012.
Les intéressés sont invités à se rapprocher des Pompes Funèbres et Marbriers.**

Travaux Préparatoires
Conseil d'Administration du 28 novembre 2017
Commission Générale du 5 décembre 2017



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire